

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° *- NOE/NOAH – INTERREG – Jardin Partage Cultures – Convention avec l'ASBL REVERT - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L 1122-35 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la convention de concours FEDER conclue entre le bénéficiaire chef de file et l'Autorité de Gestion du programme ;

Vu la décision du Conseil communal du 25 février 2019 décidant d'adopter le contrat de Partenariat « INTERREG - NOE/NOAH » entre le bénéficiaire chef de file (Ville de Metz) et les opérateurs dont la Ville de Verviers;

Vu la délibération du Conseil du 21 octobre 2019 approuvant les modifications apportées au tableau de bord du PCS 2020-2025 ;

Vu le rapport du service en date du 26 novembre 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section de Monsieur CHEFNEUX en sa séance du 6 décembre 2019;

Par x voix contre x et x abstention ;

DECIDE :

Art.1. D'adopter la convention d'occupation et d'usages pour la gestion d'un jardin partagé collectif de quartier « Jardin Partage et cultures », entre la Ville de Verviers et l'ASBL Revert.

Art.2.- De transmettre la présente délibération aux partenaires concernés.